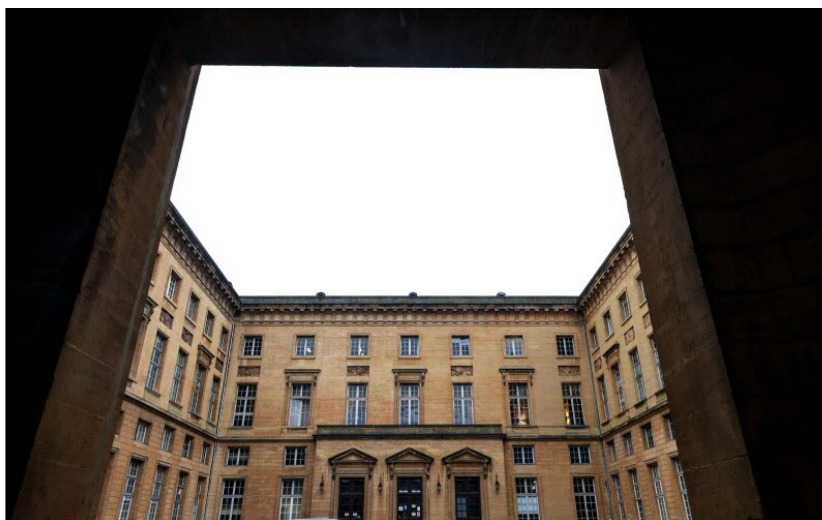


Metz

Drogue : trois ans de prison ferme pour « un trafic de midi à minuit »

Deux prévenus ont été jugés lundi 25 avril au tribunal judiciaire de Metz pour un trafic d'héroïne et de cocaïne sur le secteur de Boulay, et plus particulièrement Creutzwald et Bouzonville. Jugé pour la quatrième fois, l'un des prévenus a écopé de trois ans ferme avec confiscation de ses deux véhicules.

Par **Delphine DEMATTE** - 26 avr. 2022 à 18:24 | mis à jour le 26 avr. 2022 à 18:52 - Temps de lecture : 2 min



Les deux prévenus, qui auraient dû être jugés fin mars, avaient sollicité un délai pour préparer leur défense. Photo archives RL /Karim SIARI

Si elle reconnaît les faits, lui n'avoue que partiellement. Tout débute fin février dernier, lorsque les gendarmes de Boulay sont informés de l'existence d'un trafic de drogue avec un certain « Nino », qui s'avérera être Franck Muller, tout juste sorti de détention. Sa compagne est interpellée alors qu'elle effectue des livraisons. Mais

elle n'a que faire de cet avertissement : quelques jours après sa garde à vue, elle reprend ses livraisons quotidiennes, pour lesquelles elle aurait dû percevoir 1 000 € hebdomadaires.

« Un trafic juteux » selon le parquet

« J'ai juste touché de l'argent pour l'essence et manger », assure-t-elle. Quant à Franck Muller, il est interpellé courant mars avec une balance de précision, 150 € en espèces, 20 g de cocaïne et 14 g d'héroïne. Un trafic qui devait, selon l'intéressé, lui permettre d'honorer une dette de jeu. « C'est un trafic juteux, particulièrement bien organisé depuis fin janvier sur Creutzwald, Bouzonville et les villages alentour, constate le représentant du parquet. Franck Muller recrute parmi les consommateurs, assure le lien avec l'ensemble d'au moins 27 clients et effectue des livraisons. Chaque jour, c'est une dizaine de clients qui sont livrés en héroïne et une dizaine d'autres en cocaïne. » Quant à la prévenue, elle remettait les bénéfices de la première partie de sa journée à son comparse et effectuait, avec lui, les livraisons nocturnes.

« Ils en parlent comme d'un travail dissimulé »

Et le ministère public de renchérir : « Tous deux évoquent ce trafic comme s'ils parlaient d'un travail dissimulé comme un autre ! » Un an de prison dont six mois avec sursis probatoire, avec notamment l'obligation de s'acquitter d'une amende de 3 000 €, est requise pour la jeune femme. À l'encontre de Franck Muller, le parquet réclame cinq ans de prison avec maintien en détention et 15 000 € d'amende. Sans oublier la confiscation des véhicules des prévenus. Saïda Boudhane, conseil de la jeune femme, plaide pour une peine aménagée. De son côté, Julien Grandclaude fulmine : « On est sur un trafic d'un mois et demi, 30 g saisis et 500 € de bénéfices quotidien ! Ce n'est pas un business juteux mais un trafic de midi à minuit avec une quinzaine de livraisons par jour ! » Il bataille pour un aménagement de peine en semi-liberté. En vain... Franck Muller a été condamné à trois ans de prison avec maintien en détention. Sa comparse a écopé d'un an avec sursis intégral. Les véhicules utilisés pour les livraisons ont été saisis. En revanche, aucune amende n'a été ordonnée.

*L'identité de la co-prévenue, condamné à moins d'un an de prison ferme, n'est pas publiée.

[Faits-divers - Justice](#)[Crime, délit et contravention](#)

À LIRE AUSSI

Configurez DS 4, une vision inédite de l'automobile

DS Automobiles | Sponsorisé

[En savoir plus](#)

Voici les personnages historiques que vous ne connaissez probablement pas

Easy | Sponsorisé

Les 5 races de chien avec une santé fragile

Monde des chiens | Sponsorisé

[En savoir plus](#)